

Marchés publics hebdomadaires : demande d'emplacement par abonnement

Le présent document est à adresser au Collège Communal :
Avenue des Combattants, 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve.

Identité : Nom : Prénom :
 Numéro de registre national : N° carte d'identité :
 Société : N° d'entreprise :
 Qualité du demandeur (aptitude à représenter la société) :
 Adresse du siège social :
 Localité : Code Postal : Pays :
 Adresse de facturation (si différente) :
 Localité : Code Postal : Pays :
 N° tél : N° GSM : N° fax :
 Adresse Email :@.....

Sollicite un emplacement par abonnement sur le marché de :

Les abonnements commencent en début de trimestre. Ils sont payables anticipativement.

Ottignies	Vendredi 8h – 14h	<input type="radio"/>
Louvain-la-Neuve	Mardi 8h – 19h	<input type="radio"/>
	Samedi 8h – 19h	<input type="radio"/>

En qualité de démonstrateur : Oui Non

Aidant(s) : non oui Nbre :

Type d'activité (produits vendus) :

Métrage de l'échoppe :

Type d'échoppe : Tonnelle, échoppe, parasol
 Véhicule servant à la vente (foodtruck) > 3.500 kg < 3.500 kg
 Remorque servant à la vente > 750 kg < 750 kg

Véhicule supplémentaire devant rester sur le marché : oui Non

Type : Dimension :

Electricité : oui non

Si oui, puissance : Watt / A Pour quel usage :

Utilisation de gaz : oui non

Date : **Signature du demandeur :**

Qui déclare avoir pris connaissance du règlement sur les marchés

Le règlement sur les marchés est téléchargeable sur www.oln.be Rubrique Economie-commerce-emploi/ Vous êtes commerçants ambulants / Demande d'emplacement sur un marché ;

N.B. Toute modification ultérieure devra se faire par écrit.

Documents à joindre à la présente (Il ne pourra être accordé de suite favorable au dossier incomplet).

- Une copie de l'autorisation patronale ;
- Une copie des cartes de préposés A « aidants » ;
- Une copie de l'inscription au guichet d'entreprise (rapport de la banque carrefour) ;
- Une copie de l'attestation émanant du Ministère de la Santé publique Service des Denrées Alimentaires, (Uniquement pour les marchands de denrées alimentaires).